



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD

PDALHPD - Cofinancement d'une mission de médiation sociale entre les ménages nomades sédentarisés et les services sociaux de polyvalence de secteur dans le Nord et le Nord-Ouest du département

Rapport n° CP/2016/142

Service gestionnaire :

L5 - Habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne la reconduction depuis plusieurs années du cofinancement d'une mission de médiation sociale entre les ménages nomades sédentarisés et les services sociaux de polyvalence de secteur dans le Nord et le Nord-Ouest du département ainsi que la reconduction du cofinancement pour la quatrième année d'une action de médiation locative sur les secteurs du Rosenfeld et de la Sablière à Kaltenhouse.

Le bilan des missions de médiation sociale et de médiation locative, a montré l'utilité de ces interventions notamment à Mertzwiller, Kaltenhouse, Sessenheim, Haguenau et Ingwiller.

Les objectifs de l'association « AVA habitat et nomadisme » créée en décembre 2002, sont les suivants :

« - développer et promouvoir des projets d'habitat adaptés aux modes de vie des populations nomades, semi-nomades et sédentarisées,
- mettre en adéquation les attentes des populations susnommées et celles des pouvoirs publics et des collectivités locales à travers des projets adaptés impliquant tous les acteurs,
- [...] fédérer l'ensemble des acteurs autour d'objectifs communs facilitant la coexistence entre les populations du voyage et la culture environnante [...] ».

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées a repéré sur l'ensemble du département environ 450 familles sur 73 sites dans une cinquantaine de communes vivant sur des sites d'habitat précaire, inadapté, voire insalubre.

Depuis 14 ans, le Département soutient l'intervention d'AVA habitat et nomadisme, en lien avec les communes concernées, sur les sites de nomades sédentarisés ou auprès de ménages isolés : aide pour des travaux d'urgence (électrification, adduction d'eau, assainissement, etc.), pour des relogements d'urgence (dans des modules d'habitation, des habitations légères de loisirs, etc.) et pour la création de logements adaptés (PLA-I, auto construction ou auto réhabilitation) ou de terrains familiaux.

Considérant les avancées indéniables réalisées dans ce domaine, ces initiatives ont été retenues et confortées par le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2015-2020, adopté par le Conseil Départemental le 2 novembre 2015.

C'est dans ce cadre que le Département a été sollicité de nouveau pour participer au cofinancement de la mission de médiation sociale entre les ménages des sites d'habitat précaire du nord et du nord-ouest du département, notamment pour les trois sites de Kaltenhouse (Sablière, terrain d'aviation et Rosenfeld) et les sites de Mertzwiller, Haguenau, Soufflenheim, Ingwiller et Sessenheim. C'est cependant globalement plus de trente sites qui sont identifiés sur les secteurs du territoire d'action du nord et de l'ouest.

On observe des difficultés entre les intervenants sociaux (Protection maternelle et infantile, service social polyvalent de secteur, etc.) et les publics habitant sur ces sites. C'est pourquoi, l'association AVA habitat et nomadisme, forte de son expérience d'intervention dans le domaine de l'habitat adapté aux besoins de ces ménages peut être un relais à la fois culturel et social entre les intervenants sociaux de secteur et les habitants.

En effet, le contexte souvent difficile dans lequel s'inscrit la mission des travailleurs sociaux (agressivité, refus d'accepter un accompagnement social, exigence de réponses immédiates...) est un frein à l'efficacité des interventions sur les sites d'habitat précaire.

C'est pourquoi, AVA propose une intervention sur les axes suivants :

- assurer une médiation « traductrice de culture » entre les habitants des terrains et les institutions ;
- développer des actions sur les terrains en lien étroit et en proximité des populations ;
- étudier la problématique du transport dans l'objectif de favoriser l'assiduité scolaire et d'enrayer l'absentéisme ;
- assurer l'interface entre les familles et les différents intervenants sociaux (Département, associations, mission locale, Pôle Emploi...).

Mise en place en décembre 2007, cette mission a permis des avancées indéniables sur plusieurs sites où les liens entre les services de polyvalence de secteur et les populations y habitant se sont améliorés.

Cette action est complétée par une intervention plus ciblée sur le site du Rosenfeld et de la Sablière à Kaltenhouse sur lesquels une démarche de rénovation conséquente du site est en cours, grâce aux crédits de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Au-delà de l'investissement sur le bâti, un accompagnement social et locatif renforcé, en lien avec les services de polyvalence de secteur, est nécessaire.

C'est pourquoi, il vous est proposé de poursuivre ces deux interventions en attribuant à « AVA habitat et nomadisme » une subvention de fonctionnement 2016 de 59 850 € se décomposant de la manière suivante :

- 41 230 € pour la mission de médiation sociale sur les sites d'habitat précaire du nord et du nord-ouest du département ;
- 18 620 € pour la mission de médiation logement sur le secteur du Rosenfeld et de la sablière à Kaltenhouse.

Ces montants sont identiques à ceux des années antérieures.

La commission territoriale Nord a donné un avis favorable sur ce dossier.

Il est rappelé que le présent dispositif se fonde sur l'article 1^{er} de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 24284 | 65-6574-72 | 180 000,00 € | 180 000,00 € | 18 620,00 € |
| 29051 | 65-6574-72 | 84 000,00 € | 83 738,00 € | 41 230,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Association "AVA habitat et nomadisme" une subvention de fonctionnement d'un montant total de 59 850 € au titre de l'année 2016, dont :

- 41 230 € pour la mission de médiation sociale sur les sites d'habitat précaire du nord et du nord-ouest du département
- 18 620 € pour la mission de médiation logement sur le secteur du Rosenfeld et de la sablière à Kaltenhouse.

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre l'association "AVA habitat et nomadisme" et le Département, et autorise son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 21/03/16

Le Président,

Frédéric BIERRY